



Travaux extérieurs

Nous devons remplacer les 2 escaliers à l'arrière des logements situés aux 8660 et 8670, rue Berri. Nous réparerons également les balcons qui relient les logements à ces escaliers.

Il n'y aura pas de travaux au 8680, rue Berri ni aux commerces sur le boulevard Crémazie Est.

Travaux :

- 1 Remplacement des 2 escaliers à l'arrière des appartements réservés aux familles par des escaliers en acier galvanisé
- 2 Réparation du plancher en béton sur les balcons
- 3 Ajout d'une membrane sur les balcons pour réduire l'infiltration d'eau et d'air



Impliquez-vous

ce que vous **devez faire**

- Enlevez ce qui se trouve dans les escaliers, sur les balcons et aux alentours.



Calendrier

Du 1er juin
à la fin d'août 2021



Horaire

Du lundi au vendredi,
de 7 h à 17 h



Entrepreneur

Construction
J.G. Lessard & Fils inc.





inconvenients pendant les travaux

- Il y aura du bruit, de la poussière et de la machinerie sur place.
- Des escaliers temporaires en acier seront érigés en attendant la livraison des nouveaux escaliers.
- Veuillez ne pas circuler par les escaliers arrière, sauf en situation d'évacuation d'urgence.
- Vous aurez accès à la cour arrière, sauf dans des cas exceptionnels temporaires et de courte durée.
- La plupart des livraisons de matériaux se feront du côté de la ruelle.
- Il est possible que la clôture arrière soit temporairement démantelée, mais elle sera remise en place à la fin des travaux.
- Il est possible que certains éléments de la terrasse, comme certains bacs à plantes, soient déplacés temporairement, mais ils seront remis en place après les travaux.
- Pour des raisons de sécurité, il est possible que certaines activités de jardinage ne puissent avoir lieu pendant les travaux.
- Un périmètre de sécurité devrait permettre l'accès aux balançoires, qui n'auront pas à être déplacées pendant les travaux.

pourquoi des travaux

Les travaux sont nécessaires, car les escaliers sont rouillés et brisés. De plus, le béton s'effrite sur les balcons et doit être remplacé.

Les ouvriers n'entreront pas dans votre logement. Ils n'iront pas dans la salle communautaire ni aux toilettes de l'immeuble, à moins d'exception.

Nous sommes très sensibles à la situation actuelle occasionnée par la COVID-19. Votre santé et votre sécurité sont importantes pour nous. C'est pourquoi nous demandons aux ouvriers de respecter les mesures sanitaires suivantes :

- porter le masque quand la distance de 2 mètres ne peut être respectée;
- se laver régulièrement les mains.

Le contremaître de l'entrepreneur doit faire respecter ces consignes.

Investissements 170 000 \$

Merci pour votre patience et votre collaboration !

Des questions concernant le chantier ?

MARC SEDILLOT

Agent de liaison | 514 868-3077 | marc.sedillot@omhm.qc.ca

Travaux réalisés par :



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine
de Montréal



Société
d'habitation
Québec